



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2006
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 5598^e séance, tenue le 19 décembre 2006, la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité souscrit aux conclusions de la consultation de haut niveau d'Addis-Abeba sur la situation au Darfour, tenue le 16 novembre 2006, et au communiqué publié à l'issue de la soixante-sixième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue le 30 novembre 2006. Il accueille avec satisfaction le fait que le Gouvernement d'unité nationale se soit déclaré attaché aux conclusions et au communiqué.

Le Conseil appelle toutes les parties à appliquer sans délai les conclusions et le communiqué et, à cette fin, il leur demande de faciliter le déploiement immédiat de modules d'appui légers et lourds des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan, conformément aux accords d'Addis-Abeba et d'Abuja, et d'une opération mixte au Darfour bénéficiant de l'appui technique et des structures et des systèmes de commandement et de contrôle fournis par les Nations Unies. Il prie le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé.

Le Conseil redit la vive inquiétude que lui inspirent la dégradation de l'état de sécurité au Darfour et ses répercussions dans la région. Il souligne qu'un règlement pacifique du conflit du Darfour suppose une démarche globale à laquelle concourraient ensemble toutes les parties, conformément à l'Accord de paix sur le Darfour, et aidera à rétablir la sécurité et la stabilité dans la région. »

